

**14 octobre 2024 – 19h00**

**Président**

Florent BENOIT

**Membres présents**

ARCHAMPS  
BEAUMONT  
BOSSEY  
CHENEX  
CHEVRIER  
COLLONGES-SOUS-SALEVE  
DINGY-EN-VUACHE  
FEIGERES  
JONZIER-EPAGNY  
NEYDENS  
PRESILLY  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

A. RIESEN, G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE  
M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS  
J-L. PECORINI  
P-J. CRASTES  
A. CUZIN  
V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. KARADEMIR  
E. ROSAY  
M. GRATS, M. SALLIN  
M. MERMIN  
C. VINCENT, L. VESIN  
L. DUPAIN  
V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD,  
D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, G. NICOUD, J-C. GUILLON,  
D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, J-P. SERVANT  
B. FOL  
A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, M-N. BOURQUIN  
J. LAVOREL  
L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT  
F. BENOIT, F. GUILLET

SAVIGNY  
VALLEIRY  
VERS  
VIRY  
VULBENS

**Membres représentées**

S. LOYAU par J. CHEVALIER, E. BATTISTELLA par S. DUBEAU

**Secrétaires de séance**

Véronique LECAUCHOIS et Julien CHEVALIER

**Quorum**

25

**Membres de l'Administration**

N. KISMOUNE, Directeur Général des Services  
O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement durable du territoire  
F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, Directrice du Pôle Organisation-Ressources  
J. BARBIER, Directrice du Pôle Social-Petite enfance

## ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum.....	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
III. Election du Président de la Communauté de Communauté de Communes du Genevois .....	2
IV. Fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois .....	4
V. Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire.....	4
VI. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois.....	5
VII. Election des membres du Bureau communautaire .....	6
VIII. Fixation du montant des indemnités des élus .....	8
IX. Délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire.....	8
X. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle métropolitain du Genevois français, GLCT Transfrontalier, EPF 74, GLCT Transports, Association des Maires de Haute-Savoie, Office de Tourisme Monts du Genevois, Syane .....	9
XI. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du Président .....	9
XII. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 23 septembre 2024 .....	9
XIII. Divers .....	10

Le doyen d'âge, Daniel JUTEAU, ouvre la séance.

### I. Constatation du quorum

D. JUTEAU constate que la condition du quorum est remplie (L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable en vertu de l'article L5211-1 du même code), en présence de 47 Conseillers communautaires titulaires.

### II. Désignation d'un secrétaire de séance

Véronique LECAUCHOIS et Julien CHEVALIER sont désignés secrétaires de séance.

### III. Election du Président de la Communauté de Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur le Président de séance,*

Par renvoi des article L5211-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

L'article L2122-15 du CGCT dispose que la démission du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est effective à la date à laquelle l'acceptation par Monsieur le Préfet lui est notifiée.

Les articles L2121-21, L2122-4, 7 et 10 du CGCT disposent que le Président d'un EPCI est élu parmi les membres du Conseil Communautaire au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, si aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue à l'issue de ces deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le mandat du Président prend fin en même temps que celui du Conseil communautaire.

L'article L2122-8 du CGCT dispose que le plus âgé des membres du Conseil communautaire préside la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de l'EPCI.

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois a adressé le 22 septembre 2024 à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie sa démission de son mandat de Président.

Il convient donc de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois, à laquelle a été convoqué le Conseil communautaire conformément aux dispositions des articles L2121-10 et 12 du CGCT, auquel renvoie l'article L5211-1 du CGCT.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-10, 12 et 21, L2122-4, 7, 8, 10 et 15, L5211-1 et 2 ;*

*Vu lettre de démission de Monsieur le Président adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 22 septembre 2024 ;*

*Vu le procès-verbal d'élections ;*

## DELIBERE

**Article 1** : élit Monsieur Florent BENOIT Président de la Communauté de Communes du Genevois, au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour.

**Article 2** : installe immédiatement le Président nouvellement élu.

**Article 3** : autorise Monsieur le Président nouvellement élu à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

M. MERMIN se déclare candidat à la présidence de la Communauté de Communes du Genevois : « *J'ai une certaine expérience dans la vie de la Communauté, participant depuis trois mandats à la vie de celle-ci et en étant aujourd'hui Premier Vice-Président. J'ai envie de me présenter pour servir le territoire et maintenir une union, réelle sur l'ensemble de ce dernier et entre les Vice-Présidents. Nous sommes autant éloignés que nous avons besoin de travailler ensemble pour faire avancer les projets. Ma manière de travailler n'est pas si différente de celle de Pierre-Jean CRASTES mais je m'attellerai à changer certaines choses. J'ai prouvé dans ma vie professionnelle que j'aimais faire avancer les projets. Elu de la Commune de Jonzier-Epagny depuis 1992, j'ai un certain nombre de projets à mon actif. Si je suis élu, je développerai un peu plus, à l'issue de cette élection, ma façon de travailler et ma vision des 18 prochains mois avant les élections de 2026.* ».

F. BENOIT se déclare candidat à la présidence de la Communauté de Communes du Genevois : « *Je serai tout aussi concis puisque j'ai eu l'occasion d'échanger avec chacune et chacun d'entre vous sur ces 18 prochains mois et la tonalité que je souhaiterai leur donner si vous m'accordez votre confiance. Maire de Vulbens, je suis également Président du Syndicat Intercommunal du Vuache qui regroupe un certain nombre de Communes. Dans l'ensemble de ces mandats, nous sommes parvenus, soit avec le Conseil municipal soit avec les collègues du Syndicat à lancer une dynamique de projets, que j'ai également essayé d'insuffler au sein de ma Vice-Présidence à la Communauté de Communes. Je souhaiterai développer cette même dynamique à l'échelle de cette dernière si vous m'accordez votre confiance.* ».

- ADOPTE -

Florent BENOIT est élu Président de la Communauté de Communes du Genevois avec 31 voix. Il est immédiatement installé et prend la présidence de la séance, remerciant le Conseil pour sa confiance.

*Le procès-verbal d'élections est annexé au présent procès-verbal de séance.*

#### **IV. Fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois**

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

En application des dispositions de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – auxquelles renvoie l'article L5211-2 du même code –, le Conseil communautaire doit procéder, après une nouvelle élection du Président, à celle des Vice-Présidents parmi les membres du Conseil communautaire.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire doit déterminer le nombre de Vice-Présidents qui ne peut être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de son effectif total soit 49 membres, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Dans cette hypothèse, le nombre maximum de Vice-Présidents de la Communauté de Communes s'élèverait à 10.

Le Conseil communautaire peut toutefois, à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, fixer un nombre de Vice-Présidents qui ne peut être supérieur à 30 % de son effectif total soit 49 membres, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Dans cette hypothèse, le nombre maximum de Vice-Présidents de la Communauté de Communes s'élèverait à 14.

Il convient donc de fixer le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois selon les dispositions précitées.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-10, L5211-2 et 10 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0050 du 08 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois, à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;*

#### **DELIBERE**

**Article 1** : fixe à 12 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois.

**Article 2** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **V. Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire**

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau communautaire est composé :

- Du Président ;
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- Et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

La loi ne prévoit pas de limitation du nombre de Conseillers membres du Bureau communautaire, en sus des Vice-Présidents dont le nombre sera préalablement fixé au cours de la même séance du Conseil communautaire.

Compte tenu des nouvelles élections du Président et des Vice-présidents, il convient de fixer le nombre de membres composant le Bureau Communautaire.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-2 et 10 ;*

## DELIBERE

**Article 1 : fixe à 23** le nombre de membres du Bureau communautaire comme suit :

- Le Président.
- 12 Vice-Présidents.
- 10 Conseillers communautaires.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## VI. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

En application des dispositions des articles L2121, et L2122-4 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) – auxquelles renvoient les articles L5211-1 et 2 du même code –, le Conseil communautaire doit procéder, après une nouvelle élection du Président, à celle des Vice-Présidents parmi les membres du Conseil communautaire.

Le nombre de Vice-Présidents aura préalablement été fixé au cours de la même séance du Conseil communautaire.

En application des dispositions des articles L2122-7-1, L2122-4 et 10 du CGCT – auxquelles renvoient l'article L5211-1 et 2 du même code –, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et si aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue à l'issue de ces deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le mandat des Vice-Présidents prend fin en même que celui du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire devant procéder à l'élection du nouveau Président de la Communauté de Communes, il convient donc de procéder également à celle des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2122-7-1, L2122-4 et 10, L5211-2 ;*

*Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois ;*

*Vu le procès-verbal d'élections ;*

## DELIBERE

**Article 1 : élit** les Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois, au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, comme suit :

- M. Michel MERMIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président.
- Mme Carole VINCENT, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- M. Julien BOUCHET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Michel DE SMEDT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Nicolas LAKS, 5<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Eric ROSAY, 6<sup>ème</sup> Vice-Président.
- Mme Solenn BEN OTHMANE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- Mme Béatrice FOL, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- M. Marc GENOUD, 9<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Alban MAGNIN, 10<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. François de VIRY, 11<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Jean-Claude GUILLON, 12<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

Michel MERMIN est élu avec 44 voix.  
Carole VINCENT est élue avec 48 voix.  
Julien BOUCHET est élu avec 39 voix.  
Michel DE SMEDT est élu avec 46 voix.  
Nicolas LAKS est élu avec 26 voix.  
Eric ROSAY est élu avec 43 voix.  
Solenn BEN OTHMANE est élue avec 37 voix.  
Béatrice FOL est élue avec 45 voix.  
Marc GENOUD est élu avec 42 voix.  
Alban MAGNIN est élu avec 30 voix.  
François de VIRY est élu avec 41 voix.  
Jean-Claude GUILLON est élu avec 30 voix.

*Le procès-verbal d'élections est annexé au présent procès-verbal de séance.*

## **VII. Election des membres du Bureau communautaire**

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Bureau communautaire est composé :

- Du Président ;
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- Et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de membres du Bureau communautaire aura préalablement été fixé au cours de la même séance du Conseil communautaire.

Compte tenu des nouvelles élections du Président et des Vice-présidents, le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des autres membres du Bureau communautaire, en sus du Président et des Vice-Présidents.

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, et si aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue à l'issue de ces deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le mandat des membres du Bureau communautaire prend fin en même que celui du Conseil communautaire.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L5211-2 et 10 ;*

*Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;*

*Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant fixation du nombre de membres du Bureau communautaire ;*

*Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois ;*

*Vu le procès-verbal d'élections ;*

## DELIBERE

**Article 1** : élit les membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les Vice-Présidents, au scrutin secret, à la majorité absolue.

**Article 2** : fixe la composition du Bureau communautaire, au vu des résultats des élections :

- M. Florent BENOIT, Président.
- M. Michel MERMIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président.
- Mme Carole VINCENT, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- M. Julien BOUCHET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Michel DE SMEDT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Nicolas LAKS, 5<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Eric ROSAY, 6<sup>ème</sup> Vice-Président.
- Mme Solenn BEN OTHMANE, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- Mme Béatrice FOL, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente.
- M. Marc GENOUD, 9<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Alban MAGNIN, 10<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. François de VIRY, 11<sup>ème</sup> Vice-Président.
- M. Jean-Claude GUILLON, 12<sup>ème</sup> Vice-Président.
- Mme Anne RIESEN, déléguée de la Commune de Archamps.
- M. Jean-Luc PECORINI, délégué de la Commune de Bossey.
- M. Pierre-Jean CRASTES, délégué de la Commune de Chênex.
- Mme Agnès CUZIN, déléguée de la Commune de Chevrier.
- M. Vincent LECAQUE, délégué de la Commune de Collonges-sous-Salève.
- Mme Myriam GRATS, déléguée de la Commune de Feigères.

- M. Laurent DUPAIN, délégué de la Commune de Présilly.
- Mme Véronique LECAUCHOIS, déléguée de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.
- Mme Joëlle LAVOREL, déléguée de la Commune de Vers.
- M. Laurent CHEVALIER, délégué de la Commune de Viry.

**Article 3** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

Anne RIESEN est élue avec 44 voix.  
 Jean-Luc PECORINI est élu avec 44 voix.  
 Pierre-Jean CRASTES est élu avec 44 voix.  
 Agnès CUZIN est élue avec 45 voix.  
 Vincent LECAQUE est élu avec 26 voix.  
 Myriam GRATS est élue avec 41 voix.  
 Laurent DUPAIN est élu avec 42 voix.  
 Véronique LECAUCHOIS est élu avec 36 voix.  
 Mme Joëlle LAVOREL est élue avec 41 voix.  
 M. Laurent CHEVALIER est élu avec 41 voix.

*Le procès-verbal d'élections est annexé au présent procès-verbal de séance.*

### **VIII. Fixation du montant des indemnités des élus**

F. BENOIT propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil.

### **IX. Délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire**

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut déléguer au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation de celui-ci, ou au Bureau Communautaire dans son ensemble, une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

A la suite des nouvelles élections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les délégations de pouvoir au Président et au Bureau Communautaire, listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, le Président est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité :

- Déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;
- Donner par arrêté délégation de signature au Directeur général des services, au Directeur général adjoint des services, au Directeur général des services techniques, au Directeur des services techniques et aux responsables de service.

Le Président peut, sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, subdéléguer les attributions confiées par le Conseil.

En cas d'empêchement du Président, les délégations consenties par la présente délibération pourront être exercées par son suppléant.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L5211-9 et 10 ;  
Vu le projet de tableau de délégations de pouvoir annexé à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 : approuve** les délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

F. BENOIT précise que les délégations proposées sont identiques à celles approuvées en 2020 puis modifiées 2022.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**X. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle métropolitain du Genevois français, GLCT Transfrontalier, EPF 74, GLCT Transports, Association des Maires de Haute-Savoie, Office de Tourisme Monts du Genevois, Syane**

*Reporté.*

**XI. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du Président**

*Aucune observation.*

**XII. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 23 septembre 2024**

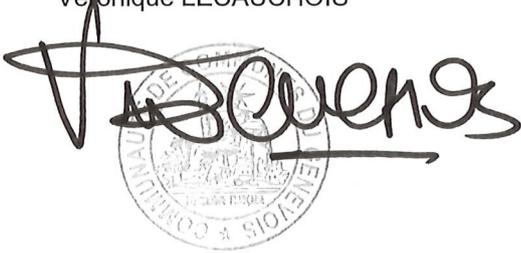
*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation.*

### XIII. Divers

F. BENOIT remercie l'ensemble des élus et des agents pour leur présence, et annonce que le sujet des représentations de la Communauté de Communes dans les divers organismes sera abordé lors du prochain Conseil communautaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.*

La secrétaire de séance,  
Véronique LECAUCHOIS



Le Président,  
Florent BENOIT



Le secrétaire de séance,  
Julien CHEVALIER



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS : SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**PROCES-VERBAL**

**RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

**Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 49**

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**Nombre de conseillers présents : 47**

**Nombre de procurations : 2**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois – Bâtiment Athéna 2 – 38 rue Georges de Mestral – Archamps Technopole (74 160) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté du Genevois le 08 octobre 2024, conformément aux articles L5211-1 et 2 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L2121-20, applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) :
Archamps	RIESEN	ANNE	X		
	ZORITCHAK	GAËTAN	X		
	BEN OTHMANE	SOLENN	X		
Beaumont	GENOUD	MARC	X		
	LAKS	NATHALIE	X		
	LAKS	NICOLAS	X		
Bossey	PECORINI	JEAN-LUC	X		
Chênex	CRASTES	PIERRE-JEAN	X		
Chevrier	CUZIN	AGNES	X		
Collonges-sous-Salève	LECAQUE	VINCENT	X		
	CACOUAULT	CHRISTINE	X		
	CHASSOT	PHILIPPE	X		
	KARADEMIR	SUZANNE	X		
Dingy-en-Vuache	ROSAY	ERIC	X		
Feigères	GRATS	MYRIAM	X		
	SALLIN	MICHEL	X		
Jonzier-Epagny	MERMIN	MICHEL	X		
Neydens	VINCENT	CAROLE	X		
	VESIN	LIONEL	X		
Présilly	DUPAIN	LAURENT	X		
Saint-Julien-en-Genevois	LECAUCHOIS	VERONIQUE	X		
	BOUCHET	JULIEN	X		
	LOYAU	SABINE		X	Julien CHEVALIER
	DE SMEDT	MICHEL	X		
	ROSSAT-MIGNOD	ISABELLE	X		
	JUTEAU	DANIEL	X		
	CHAPPOT	DIANE	X		
	CHEVALIER	JULIEN	X		
	NICOUD	GENEVIEVE	X		
	GUILLON	JEAN-CLAUDE	X		
	BESSON	DORINE	X		
	DURET	PIERRE	X		
	DUBEAU	SYLVAIN	X		
	BATTISTELLA	EVELYNE		X	Sylvain DUBEAU
Servant	SERVANT	JEAN-PAUL	X		
Savigny	FOL	BEATRICE	X		
Valleiry	MAGNIN	ALBAN	X		
	ANSELME	HELENE	X		
	AYEB	AMAR	X		
	DURAND	CORINNE	X		
	BOURQUIN	MARIE-NOELLE	X		
Vers	LAVOREL	JOELLE	X		
Viry	CHEVALIER	LAURENT	X		
	RODRIGUEZ	SANDRINE	X		
	DE VIRY	FRANCOIS	X		
	SECRET	MICHELE	X		
	MERLOT	CEDRIC	X		
Vulbens	BENOIT	FLORENT	X		
	GUILLET	FREDERIQUE	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des Communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si et seulement si le délégué titulaire de leur commune est absent.

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	VOIX DELIBERATIVE
Bossey	DAUSSE	DOMINIQUE		X	
Chênex	DUVAL	LEON		X	
Chevrier	ROSAY	THIERRY		X	
Dingy-en-Vuache	MENEGHETTI	MARC		X	
Jonzier-Epagny	SAUTIER	PHILIPPE		X	
Présilly	ROULLET	DOMINIQUE		X	
Savigny	FOL	YANN		X	
Vers	DUPRAZ	PHILIPPE		X	

## 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel JUTEAU (article L5211-9 du CGCT), doyen d'âge, qui a procédé à l'appel des Conseillers communautaires présents pour constater que la condition du quorum était remplie (L2121-17 du CGCT applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) et présenté le déroulement de la séance.

Véronique LECAUCHOIS et Julien CHEVALIER ont été désignés en qualité de secrétaires par le Conseil communautaire (article L2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT).

## 2. ELECTION DU PRESIDENT

### 2.1 Rappel des modalités de vote

Le Président de séance a rappelé que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L2121-21, L2122-4, 7 et 10 du CGCT applicables en vertu des articles L5211-1 et 2 du CGCT).

### 2.2 Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Solenn BEN OTHMABE et Pierre DURET.

### 2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

### 2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Les candidats sont : Florent BENOIT et Michel MERMIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 49
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOIT Florent	31	Trente-et-un
MERMIN Michel	18	Dix-huit

### 2.5 Proclamation de l'élection du Président

Florent BENOIT a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### **3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de Florent BENOIT élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (articles L2122-7-1, L2122-4 et 10 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué que, en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire comprend le Président, des Vice-présidents et d'autres membres.

Il a exposé que le nombre de Vice-présidents est limité et qu'il doit être déterminé par le Conseil communautaire. Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, ce nombre ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-présidents.

Toutefois, le Conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, fixer un nombre de Vice-présidents qui ne peut être supérieur à 30 % de son propre effectif ni excéder quinze Vice-Présidents.

Pour la Communauté de communes du Genevois, le nombre de Vice-présidents ne doit donc pas être supérieur à 10 ou à 14 avec un vote à la majorité qualifiée des deux tiers.

Par ailleurs, le Bureau communautaire comprend également, en sus des Vice-présidents, d'autres conseillers, sans limitation de nombre prévue par la loi.

Après délibération, le Conseil communautaire, a décidé, à l'unanimité, de fixer le nombre de Vice-présidents à 12.

#### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

#### **3.1. Election du premier Vice-Président**

Le candidat est Michel MERMIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 44
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

##### **3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MERMIN Michel	44	Quarante-quatre

##### **3.1.2 Proclamation de l'élection du premier Vice-président**

Michel MERMIN a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### **3.2. Election du deuxième Vice-Président**

La candidate est Carole VINCENT.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 48
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 25

### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VINCENT Carole	48	Quarante-huit

### **3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président**

Carole VINCENT a été proclamée deuxième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **3.3. Election du troisième Vice-Président**

Le candidat est Julien BOUCHET.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 7
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 39
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 0

### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUCHET Julien	39	Trente-neuf

### **3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième Vice-président**

Julien BOUCHET a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.4. Election du quatrième Vice-Président**

Le candidat est : Michel DE SMEDT.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 46
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 24

### **3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE SMEDT Michel	46	Quarante-six

### **3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président**

Michel DE SMEDT a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.5. Election du cinquième Vice-Président**

Les candidats sont Philippe CHASSOT et Nicolas LAKS.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 47
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 24

#### **3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHASSOT Philippe	21	Vingt-et-un
LAKS Nicolas	26	Vingt-six

#### **3.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président**

Nicolas LAKS a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.6. Election du sixième Vice-Président**

Le candidat est Eric ROSAY.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 5
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 43
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 22

#### **3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROSAY Eric	43	Quarante-trois

#### **3.6.2 Proclamation de l'élection du sixième Vice-président**

Eric ROSAY a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.7. Election du septième Vice-Président**

La candidate est Solenn BEN OTHMANE.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 9
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 37
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 19

### **3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEN OTHMANE Solenn	37	Trente-sept

### **3.7.2 Proclamation de l'élection du septième Vice-président**

Solenn BEN OTHAMNE a été proclamée septième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **3.8. Election du huitième Vice-Président**

La candidate est Béatrice FOL.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 45
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

### **3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOL Béatrice	45	Quarante-cinq

### **3.8.2 Proclamation de l'élection du huitième Vice-président**

Béatrice FOL a été proclamée huitième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

### **3.9. Election du neuvième Vice-Président**

Le candidat est Marc GENOUD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 42
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 22

### **3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENOUD Marc	42	Quarante-deux

### **3.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième Vice-président**

Marc GENOUD a été proclamé neuvième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.10. Election du dixième Vice-Président**

Les candidats sont Alban MAGNIN et Vincent LECAQUE.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 44
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

#### **3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LECAQUE Vincent	14	Quatorze
MAGNIN Alban	30	Trente

#### **3.10.2 Proclamation de l'élection du dixième Vice-président**

Alban MAGNIN a été proclamé dixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.11. Election du onzième Vice-Président**

Le candidat est François de VIRY.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 5
- e. Nombre de bulletins blancs : 3
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 41
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 21

#### **3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
de VIRY François	41	Quarante-et-un

#### **3.11.2 Proclamation de l'élection du onzième Vice-président**

François de VIRY a été proclamé onzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3.12. Election du douzième Vice-Président**

Le candidat est Jean-Claude GUILLON.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 7
- e. Nombre de bulletins blancs : 12
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 30
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 16

### **3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLON Jean-Claude	30	Trente

### **3.12.2 Proclamation de l'élection du douzième Vice-président**

Jean-Claude GUILLON a été proclamé douzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## **4. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Le Président a indiqué que, en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire comprend le Président, des Vice-présidents et d'autres membres.

Il a été rappelé que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-présidents (articles L2122-7-1, L2122-4 et 10 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-2 du CGCT).

Par délibération, le Conseil communautaire a fixé le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 10.

### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

### **4.1. Election du membre 1**

La candidate est Anne RIESEN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 44
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

### **4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIESEN Anne	44	Quarante-quatre

### **4.1.2 Proclamation de l'élection du membre 1**

Anne RIESEN, représentante de la Commune de Archamps, a été proclamée membre du Bureau communautaire.

### **4.2. Election du membre 2**

Le candidat est Jean-Luc PECORINI.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 44
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

#### **4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PECORINI Jean-Luc	44	Quarante-quatre

#### **4.2.2. Proclamation de l'élection du membre**

Jean-Luc PECORINI, représentant de la Commune de Bossey, a été proclamé membre du Bureau communautaire.

#### **4.3. Election du membre 3**

Le candidat est Pierre-Jean CRASTES.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 4
- e. Nombre de bulletins blancs : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 44
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

#### **4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CRASTES Pierre-Jean	44	Quarante-quatre

#### **4.3.2 Proclamation de l'élection du membre 3**

Pierre-Jean CRASTES, représentant de la Commune de Chênex, a été proclamé membre du Bureau communautaire.

#### **4.4. Election du membre 4**

La candidate est Agnès CUZIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 3
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 45
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 23

#### **4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CUZIN Agnès	45	Quarante-cinq

#### **4.4.2 Proclamation de l'élection du membre 4**

Agnès CUZIN, représentante de la Commune de Chevrier, a été proclamée membre du Bureau communautaire.

#### **4.5. Election du membre 5**

Le candidat est Vincent LECAQUE.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 11
- e. Nombre de bulletins blancs : 12
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 26
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 14

##### **4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LECAQUE Vincent	26	Vingt-six

##### **4.5.2 Proclamation de l'élection du membre 5**

Vincent LECAQUE, représentant de la Commune de Collonges-sous-Salève, a été proclamé membre du Bureau communautaire.

#### **4.6. Election du membre 6**

La candidate est Myriam GRATS.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 7
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 41
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 21

##### **4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRATS Myriam	41	Quarante-et-un

##### **4.6.2 Proclamation de l'élection du membre**

Myriam GRATS, représentante de la Commune de Feigères, a été proclamée membre du Bureau communautaire.

#### **4.7. Election du membre 7**

Le candidat est Laurent DUPAIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 42
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 22

#### 4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPAIN Laurent	42	Quarante-deux

#### 4.7.2 Proclamation de l'élection du membre 7

Laurent DUPAIN, représentant de la Commune de Présilly, a été proclamé membre du Bureau communautaire.

#### 4.8. Election du membre 8

La candidate est Véronique LECAUCHOIS.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 36
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 19

#### 4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LECAUCHOIS Véronique	36	Trente-six

#### 4.8.2 Proclamation de l'élection du membre 8

Véronique LECAUCHOIS, représentante de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, a été proclamée membre du Bureau communautaire.

#### 4.9. Election du membre 9

La candidate est Joëlle LAVOREL.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 4
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 41
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 21

#### 4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAVOREL Joëlle	41	Quarante-et-un

#### 4.9.2 Proclamation de l'élection du membre 9

Joëlle LAVOREL, représentante de la Commune de Vers, a été proclamée membre du Bureau communautaire.

#### **4.10. Election du membre 10**

Le candidat est Laurent CHEVALIER.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 49
- b. Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 7
- f. Nombre de suffrages exprimés (=c-d-e) : 41
- g. Majorité absolue (moitié +1 des suffrages exprimés) : 21

##### **4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHEVALIER Laurent	41	Quarante-et-un

##### **4.10.2 Proclamation de l'élection du membre 10**

Laurent CHEVALIER, représentant de la Commune de Viry, a été proclamé membre du Bureau communautaire.

#### **5. Observations et réclamations**

Aucune.

#### **6. Proclamation des résultats**

Sont proclamés en qualité de :

- Président : Florent BENOIT
- Premier Vice-Président : Michel MERMIN
- Deuxième Vice-Présidente : Carole VINCENT
- Troisième Vice-Président : Julien BOUCHET
- Quatrième Vice-Président : Michel DE SMEDT
- Cinquième Vice-Président : Nicolas LAKS
- Sixième Vice-Président : Eric ROSAY
- Septième Vice-Présidente : Solenn BEN OTHMANE
- Huitième Vice-Présidente : Béatrice FOL
- Neuvième Vice-Président : Marc GENOUD
- Dixième Vice-Président : Alban MAGNIN
- Onzième Vice-Président : François de VIRY
- Douzième Vice-Président : Jean-Claude GUILLON

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Ils sont membres du Bureau communautaire, qui est complété par les membres suivants, lesquels ont déclaré accepter exercer leurs fonctions :

- Anne RIESEN, déléguée de la Commune de Archamps.
- Jean-Luc PECORINI, délégué de la Commune de Bossey.
- Pierre-Jean CRASTES, délégué de la Commune de Chênex.
- Agnès CUZIN, déléguée de la Commune de Chevrier.
- Vincent LECAQUE, délégué de la Commune de Collonges-sous-Salève.
- Myriam GRATS, déléguée de la Commune de Feigères.
- Lauret DUPAIN, déléguée de la Commune de Présilly.
- Véronique LECAUCHOIS, déléguée de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.
- Joëlle LAVOREL, déléguée de la Commune de Vers.
- Laurent CHEVALIER, délégué de la Commune de Viry.

Le présent procès-verbal dressé et clos le quatorze octobre 2024 à ..... heures ..... minutes, en un exemplaire, est signé par :

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois : *Roland BENOIT*



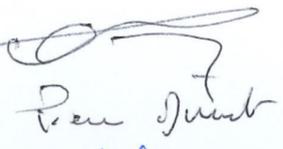
Le doyen d'âge du Conseil communautaire : *Daniel DUTEAU*



Les assesseurs : *Soleim BEN OTHMANE et Pierre DURET*

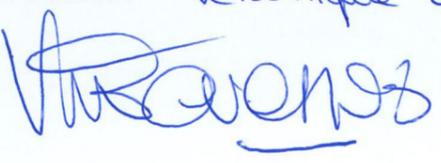


*Soleim Ben Othmane*



*Pierre Duret*

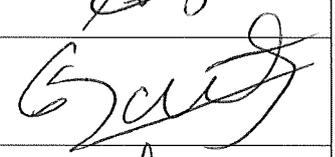
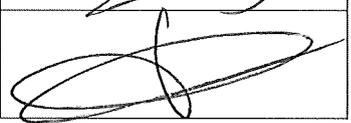
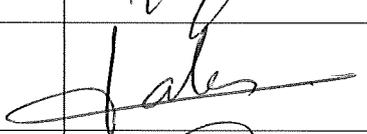
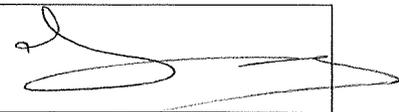
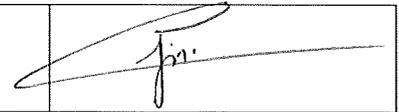
Le(s) secrétaire(s) de séance : *Veronique LECAUOIS et Julien CHEVALIER*



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNE	QUALITE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ARCHAMPS	TITULAIRE	RIESEN	ANNE	
	TITULAIRE	ZORITCHAK	GAETAN	
	TITULAIRE	BEN OTHMANE	SOLENN	
BEAUMONT	TITULAIRE	GENOUD	MARC	
	TITULAIRE	LAKS	NATHALIE	
	TITULAIRE	LAKS	NICOLAS	
BOSSEY	TITULAIRE	PECORINI	JEAN-LUC	
	SUPPLEANTE	DAUSSE	DOMINIQUE	
CHENEX	TITULAIRE	CRASTES	PIERRE-JEAN	
	SUPPLEANT	DUVAL	LEON	
CHEVRIER	TITULAIRE	CUZIN	AGNES	
	SUPPLEANT	ROSAY	THIERRY	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

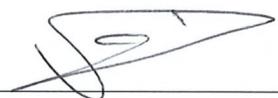
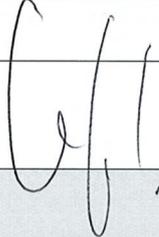
FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNE	QUALITE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
COLLONGES-SOUS-SALEVE	TITULAIRE	LECAQUE	VINCENT	
	TITULAIRE	CACOUAULT	CHRISTINE	
	TITULAIRE	CHASSOT	PHILIPPE	
	TITULAIRE	KARADEMIR	SUZANNE	
DINGY-EN-VUACHE	TITULAIRE	ROSAY	ERIC	
	SUPPLEANT	MENEGHETTI	MARC	
FEIGERES	TITULAIRE	GRATS	MYRIAM	
	TITULAIRE	SALLIN	MICHEL	
JONZIER-EPAGNY	TITULAIRE	MERMIN	MICHEL	
	SUPPLEANT	SAUTIER	PHILIPPE	

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

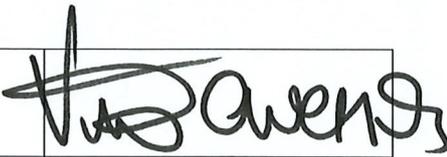
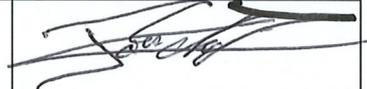
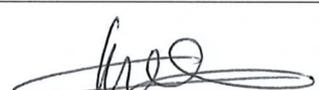
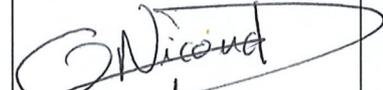
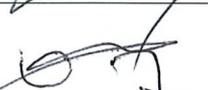
FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNE	QUALITE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
NEYDENS	TITULAIRE	VINCENT	CAROLE	
	TITULAIRE	VESIN	LIONEL	
PRESILLY	TITULAIRE	DUPAIN	LAURENT	
	SUPPLEANTE	ROULLET	DOMINIQUE	
	INVITE	DUPERRET	NICOLAS	
SAVIGNY	TITULAIRE	FOL	BEATRICE	
	SUPPLEANT	FOL	YANN	
VALLEIRY	TITULAIRE	MAGNIN	ALBAN	
	TITULAIRE	ANSELME	HELENE	
	TITULAIRE	AYEB	AMAR	
	TITULAIRE	DURAND	CORINNE	
	TITULAIRE	BOURQUIN	MARIE-NOËLLE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNE	QUALITE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
SAINT-JULIEN- EN-GENEVOIS	TITULAIRE	LECAUCHOIS	VERONIQUE	
	TITULAIRE	BOUCHET	JULIEN	
	TITULAIRE	LOYAU	SABINE	Mandataire: J. Chevalier
	TITULAIRE	DE SMEDT	MICHEL	
	TITULAIRE	ROSSAT-MIGNOD	ISABELLE	
	TITULAIRE	JUTEAU	DANIEL	
	TITULAIRE	CHAPPOT	DIANE	
	TITULAIRE	CHEVALIER	JULIEN	
	TITULAIRE	NICOUD	GENEVIEVE	
	TITULAIRE	GUILLON	JEAN-CLAUDE	
	TITULAIRE	BESSON	DORINE	
	TITULAIRE	DURET	PIERRE	
	TITULAIRE	DUBEAU	SYLVAIN	
	TITULAIRE	BATTISTELLA	EVELYNE	Mandataire: S. Dubeau
TITULAIRE	SERVANT	JEAN-PAUL		

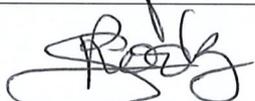
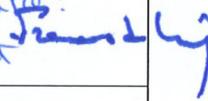
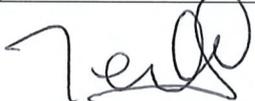
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

FEUILLE D'EMARGEMENT

COMMUNE	QUALITE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
---------	---------	-----	--------	-----------

VERS	TITULAIRE	LAVOREL	JOELLE	
	SUPPLEANT	DUPRAZ	PHILIPPE	

VIRY	TITULAIRE	CHEVALIER	LAURENT	
	TITULAIRE	RODRIGUEZ	SANDRINE	
	TITULAIRE	de VIRY	FRANCOIS	Nantataige: N. Secret 
	TITULAIRE	SECRET	MICHELE	
	TITULAIRE	MERLOT	CEDRIC	

VULBENS	TITULAIRE	BENOIT	FLORENT	
	TITULAIRE	GUILLET	FREDERIQUE	